

**Ministry of Colleges and
Universities**

Office of the Minister

438 University Avenue, 5th floor
Toronto ON M5G 2K8

Tel.: 416 326-1600

**Ministère des Collèges et
Universités**

Bureau du ministre

438, avenue University, 5^e étage
Toronto ON M5G 2K8

Tél. : 416 326-1600



23 novembre 2021

Suzanne Herbert
Présidente du conseil par intérim
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Chère Mme Herbert,

Alors que vous entamez la planification de l'exercice 2022-23, je suis ravi de vous écrire en votre qualité de présidente du conseil par intérim du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES). Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre expose mes attentes à l'égard du COQES pour l'exercice 2022-23. Par ailleurs, cette lettre comprend des mises à jour à la lettre de mandat 2021-22.

Les organismes de l'Ontario qui sont régis par un conseil d'administration sont des partenaires qui sont essentiels à la prestation de services de grande qualité aux Ontariens. Le travail que vous et vos collègues membres du conseil d'administration entreprenez pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique du COQES permet de veiller à ce que celui-ci remplisse son mandat. Il est important que cette orientation soit conforme aux priorités du gouvernement, au mandat de votre organisme, aux politiques et directives clés et à mes orientations, le cas échéant. Je vous remercie de votre volonté à vous acquitter de votre mandat.

Comme vous le savez, conformément à la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*, votre organisme a pour mandat de m'aider à améliorer tous les aspects du secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario, y compris la qualité de l'enseignement postsecondaire et l'accès à celui-ci, ainsi que la reddition de compte par les collèges et universités publics de l'Ontario. En octobre 2018, le COQES s'est vu confier la fonction supplémentaire d'évaluer et de mener des recherches sur le traitement de la liberté d'expression dans ces établissements et dans l'ensemble du secteur postsecondaire, ainsi que de présenter des rapports et des recommandations au Ministère sur les résultats qui en découlent. En décembre 2019, la fonction d'évaluation du COQES a été de nouveau élargie pour inclure les évaluations spécifiées par le ministre en ce qui a trait aux programmes et services du ministère, ou à d'autres programmes et services d'éducation postsecondaire (EPS) fournis ou financés par le gouvernement de l'Ontario.

Mises à jour des priorités pour 2021-22 :

Les deux points énoncés ci-dessous viennent actualiser les priorités de la lettre de mandat du COQES 2021-22 du 28 janvier 2021. Ces mises à jour concernent une priorité de recherche supplémentaire pour l'exercice 2021-22 et une mise à jour des priorités sectorielles de l'organisme qui s'appliquent à l'organisme pour 2021-22.

Étude des titres de compétences de l'Ontario

En s'appuyant sur les recherches que mène actuellement le COQES sur la gamme de titres de compétences postsecondaires en Ontario, et comme il est précisé dans la note de service du 9 novembre 2021, le COQES entreprendra des recherches et formulera des recommandations au ministère sur l'expansion potentielle des grades dans les collèges publics de l'Ontario, en tenant compte de la façon dont la gamme actuelle de titres de compétences en Ontario répond aux besoins des apprenants et du marché du travail et en déterminant les lacunes. La portée de ces travaux comprendra, sans s'y limiter, l'analyse de la gamme actuelle et potentielle de titres de compétences par rapport aux besoins des étudiants et du marché du travail, ainsi que la formulation de recommandations prospectives et de considérations de mise en œuvre.

Priorités sectorielles de l'organisme pour 2021-22

La lettre de mandat 2021-22 prévoyait six domaines prioritaires pour le secteur. Vous trouverez ci-dessous une mise à jour de la portée de la priorité « Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses ». L'objectif est de mettre à jour les attentes définies dans la lettre du 28 janvier 2021 dans ce seul domaine prioritaire, alors que les cinq autres domaines prioritaires du secteur restent inchangés. Voici les attentes actualisées en matière de « Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses » :

- Fonctionner dans le respect des allocations de votre organisme.
- Déterminer et rechercher des gains d'efficacité et des économies.
- Se conformer aux directives applicables en matière de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, aux directives sur les mesures provisoires de l'immobilier et aux critères d'emplacement des bureaux de l'organisme.

Priorités 2022-23 :

Priorités en matière d'éducation postsecondaire

La pandémie de COVID-19 a eu un impact disproportionné sur les jeunes et les étudiants. Le budget de l'Ontario 2021 comportait des investissements du gouvernement visant à rendre l'éducation postsecondaire plus abordable en gelant les frais de scolarité, à traiter les enjeux financiers des établissements d'éducation postsecondaire liés à COVID-19, à élargir l'apprentissage virtuel et à faire en sorte que les diplômés répondent aux besoins du marché du travail de l'Ontario, y compris en améliorant l'accès aux microcrédits pour soutenir la reprise économique. Par ailleurs, pour soutenir le secteur des soins de longue durée, les collèges publics offriront une formation accélérée des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) en formant jusqu'à 8 200 nouveaux PSSP.

Le COQES a pour mandat d'entreprendre des recherches, des évaluations et des recommandations pour éclairer et soutenir le travail du ministère. Il est important que les recherches, les évaluations et les recommandations du Conseil s'alignent sur les priorités du ministère. L'accent mis par le COQES sur l'amélioration de la qualité, de l'accès, de la responsabilité et de la conception des systèmes du secteur postsecondaire ainsi que le rôle clé de l'organisme en matière de liberté d'expression s'harmonisent bien avec les priorités du ministère. Le COQES continuera à jouer un rôle important en 2022-23 en soutenant les priorités du gouvernement. Je m'attends à ce que le COQES se concentre sur les priorités suivantes.

Évaluation de la stratégie d'apprentissage virtuel

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance que revêt un apprentissage virtuel flexible et accessible pour aider tous les apprenants à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir. Pour aider à élargir l'accès à une éducation virtuelle de haute qualité, recherchée et compétitive au niveau mondial, le gouvernement a annoncé l'investissement de 50 millions de dollars dans une nouvelle stratégie d'apprentissage virtuel en décembre 2020. Cette somme a été complétée par un montant supplémentaire de 21,4 millions de dollars sur deux ans (2021-22 et 2022-23). Afin d'informer le ministère des lacunes qui persistent dans le secteur et de veiller à ce que la stratégie d'apprentissage virtuel atteigne ses objectifs, par ordre de priorité, le COQES :

- Entreprendra une analyse comparative des résultats (p. ex., taux de diplomation, emploi des diplômés, revenus des diplômés) des étudiants postsecondaires de l'Ontario qui participent à des modèles d'apprentissage en ligne par rapport à ceux qui participent à un enseignement traditionnel en classe.
- Collaborera avec le ministère pour concevoir et entreprendre une évaluation de la stratégie d'apprentissage virtuel et de l'investissement qui l'accompagne, afin de mesurer les résultats de la stratégie. Voici certains des domaines d'intérêt :
 - les perceptions au sujet de la qualité de l'apprentissage en ligne;
 - la participation et l'enthousiasme du personnel enseignant dans l'utilisation des outils et des ressources technologiques;
 - la capacité institutionnelle à tirer parti de l'apprentissage numérique pour assurer la continuité de l'apprentissage en période de perturbation;
 - la participation des étudiants et leur maîtrise des plateformes et ressources d'apprentissage virtuel;
 - l'accès équitable aux occasions d'apprentissage en ligne pour les apprenants des communautés rurales, éloignées et nordiques;
 - les économies réalisées par les étudiants;
 - l'impact financier et sur la qualité résultant de la collaboration interinstitutionnelle pour développer et distribuer du contenu, des outils et des ressources d'apprentissage virtuel;
 - les taux d'achèvement des cours et des programmes; et
 - les résultats en matière d'emploi.
- Travaillera de concert avec le ministère et les établissements postsecondaires publics de l'Ontario pour cerner les façons d'améliorer la collecte de données sur l'apprentissage virtuel et les résultats connexes afin d'augmenter le volume de

données du ministère sur l'apprentissage virtuel au-delà des rapports de tierces parties comme l'Association canadienne de recherche sur la formation en ligne (ACRFL) et Statistique Canada.

Politique de liberté d'expression dans les campus

Je tiens à vous remercier pour votre troisième rapport annuel sur la liberté d'expression dans les campus de l'Ontario publié le 19 novembre 2021. Le rôle du COQES en matière de liberté d'expression, qui consiste à surveiller et à évaluer la mise en œuvre continue de la politique de liberté d'expression sur les campus, demeure une priorité pour le ministère. Pour continuer à me soutenir dans l'amélioration du secteur de l'éducation postsecondaire en appuyant le droit à la liberté d'expression sur les campus de l'Ontario, le COQES :

- Recevra des rapports annuels de chaque collège et université publics de l'Ontario sur la mise en œuvre continue d'une politique de liberté d'expression et élaborera un rapport d'analyse pour le ministre.
- Évaluera si chaque établissement a mis en œuvre de manière satisfaisante une politique de liberté d'expression fondée sur la norme minimale publiée par le ministre, et si toutes les exigences en matière de rapports ont été respectées.
- Fera rapport sur les plaintes relatives à la liberté d'expression contre les collèges et les universités publics qui ont été signalées par l'Ombudsman de l'Ontario, et sur le nombre de ces plaintes non résolues ou résolues de façon insatisfaisante.
- Rédigera chaque année un rapport public qui résume les rapports annuels des établissements, évalue si les établissements sont conformes et le degré de non-conformité d'un établissement. Évaluera les progrès réalisés au niveau du système dans la mise en œuvre des politiques de liberté d'expression.

Priorités pour le secteur des organismes

En tant que membres du gouvernement de l'Ontario, les organismes doivent agir dans le plus grand intérêt des Ontariens en étant efficaces et en optimisant les ressources des contribuables. L'objectif premier de notre gouvernement est de protéger chaque vie et chaque emploi que nous pouvons. Sans une population en bonne santé, nous ne pouvons pas avoir une économie saine. Nous sommes convaincus que la population de l'Ontario va stimuler la croissance économique nécessaire à la création d'emplois, à la prospérité et au renforcement de la province. Voici les attentes de l'ensemble du gouvernement envers les organismes qui doivent se refléter dans le processus de planification des activités du COQES :

1. Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses

- Fonctionner dans le respect des allocations financières de votre organisme.
- Relever et saisir les occasions de mettre en œuvre des pratiques innovantes.
- Se conformer aux directives applicables en matière de centralisation de la chaîne d'approvisionnement et aux mesures provisoires de l'immobilier pour les bureaux de l'organisme.
- Tirer parti des résultats de référence et les atteindre pour les stratégies et les directives en matière de rémunération.

- Collaborer avec le ministère, lorsque cela est approprié, pour faire avancer le plan d'action *Faire progresser l'Ontario*.

2. **Transparence et responsabilité**

- Se conformer aux directives et politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilité dans les rapports.
- Se conformer aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, aux normes et pratiques comptables et au cadre éthique de *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, et répondre aux conclusions des audits, le cas échéant.
- Continuer de déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil dans la gouvernance et la responsabilité de l'organisme.

3. **Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace d'identification, d'évaluation et d'atténuation des risques, y compris la planification et la réponse aux situations d'urgence sanitaire et autres, dont la COVID-19.
- Élaborer un plan de continuité des opérations qui définit les services et le personnel critiques/essentiels.

4. **Gestion de la main-d'œuvre**

- Optimiser la capacité organisationnelle pour soutenir la meilleure prestation de services publics possible.
- Moderniser et redéployer les ressources vers les secteurs prioritaires quand et où elles sont nécessaires.

5. **Collecte de données**

- Améliorer la manière dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, le partage d'informations et la présentation de rapports, notamment en tirant parti des solutions de données nouvelles ou disponibles pour établir des rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation de services.
- Soutenir les exigences de transparence et de confidentialité du travail et du partage des données avec le ministère, selon le cas.

6. **Prestation numérique et service à la clientèle**

- Explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation ou de modernisation numérique pour la prestation de services en ligne et continuer à respecter et à dépasser les normes de service à la clientèle pendant la transition.
- Adopter des approches numériques, telles que la recherche utilisateur, le développement agile et la gestion de produits.

7. **Diversité et inclusion**

- Développer et encourager les initiatives en matière de diversité et d'inclusion pour promouvoir un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.

- Faire preuve de leadership pour créer un environnement inclusif et exempt de harcèlement.
- Adopter un processus de participation à l'inclusion afin de s'assurer que toutes les voix sont entendues pour éclairer les politiques et les décisions.

8. Reprise post-COVID-19

- Déterminer et poursuivre les méthodes de prestation de services (numériques ou autres) qui ont évolué depuis le début de la COVID-19.
- Soutenir les efforts de reprise post-COVID-19.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues du conseil d'administration, pour votre soutien continu et pour vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à contacter Paddy Buckley, directeur de la Direction des politiques de l'éducation postsecondaire, à l'adresse Paddy.Buckley@ontario.ca.

Cordialement,

L'honorable Jill Dunlop
Ministre des Collèges et Universités

c. c. : D^{re} Janice Deakin, présidente-directrice générale, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Ari Laskin, chef de cabinet, ministère des Collèges et Universités

Shelley Tapp, sous-ministre, ministère des Collèges et Universités